

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02670 Numéro SIREN : 794 428 813 Nom ou dénomination : 3C BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2019 sous le numéro de dépôt 5289



5289

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3CBAT 4 RUE LOUIS ARMAND 95600 EAUBONNE			
SIRET	7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 4 0	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	TRAVAUX D'ETANCHEITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	127 379	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frLes notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
A.T.E.C.O. 18 PLACE ROGER LEVANEUR 95160 MONTMORENCY Tél: 0139640880	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date: 20092018 Lieu: EAUBONNE
	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature:
Tél:	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		39 500
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ALEXANDRE CESAR	400		44 231				
63 RUE DU CENTRE 95330 DOMONT							
ANTHONY CESAR	200		29 540				
9 RUE DU PORT 95630 MERIEL							
JOAQUIM CESAR	400		44 053				
5 RUE LLE DE LA COTE 95580 MARGENCY							
DOMINGOS CESAR Président							
34 RUE MAURICE GRANDCOING 95460 EZANVILLE							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 3CBAT
Adresse 4 RUE LOUIS ARMAND 95600 EAUBONNE

du 01/07/2017
au 30/06/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	CESAR ALEXANDRE CHARGE D'AFFAIRES	63 RUE DU CENTRE 95330
2	CESAR JOAQUIM CHARGE D'AFFAIRES	5 RUE LLE DE LA COTE 95580
3	BOUREGBI RABIA ASSISTANTE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL	82 RUE DU PLESSIS 77178
4	CESAR ANTHONY CHEF D'EQUIPE	20 RUE MARCELLIN BERTHELOT 95580
5	LE NAVENTURE BASTIEN COUVREUR	28 RUE GALLIENI 95160
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	44 231			44 231				44 231
2	44 053			44 053				44 053
3	29 848			29 848				29 848
4	29 540			29 540				29 540
5	26 815			26 815				26 815
6								
7								
8								
9								
10								
**	174 488			174 488				174 488

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		6 011
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		18 204
Total		24 215

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	198 702	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	202 379
- de l'exercice précédent ⑩	164 912	- de l'exercice précédent ⑩	106 302
Nom et qualité du signataire ANTONIO CESAR Président		À EAUBONNE le 20092018 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 07 au 30 / 06 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
3CBAT 794428813 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	20 037		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			257 614
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			257 614
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

3C BAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 100 000 €
Siège Social : 4 Rue Louis Armand – 95600 EAUBONNE

R.C.S. PONTOISE : B 794 428 813

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE
DU 01/07/2017 AU 30/06/2018

Messieurs,

En ma qualité de Président de notre société, je suis heureux de vous réunir aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous présenter mon rapport et vous soumettre les comptes de cet exercice clos le **30/06/2018**

Mon exposé portera sur les points suivants :

- Compte rendu de la gestion de la société au cours de l'exercice ; événements importants survenus depuis le début de l'exercice ; perspective d'avenir
- Présentation des comptes et du bilan, proposition d'affectation des résultats

Je vous fournirai, dans un chapitre particulier, les renseignements et informations prévues par les textes légaux et qui n'auront pas été développés précédemment

SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT CET EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE

Cet exercice a montré une très bonne évolution avec une augmentation de près de 50 % de notre Chiffres d'Affaires et notre société clôture son exercice par un bénéfice

Nous espérons poursuivre notre développement avec de nouveaux clients et l'activité du début du second semestre 2018 est très encourageante

RAPPORT SUR LES COMPTES

EN CE QUI CONCERNE LE BILAN

. A l'actif

- ♦ L'actif immobilisé net d'amortissement s'élève à 177 064 € et se compose d'un logiciel de gestion, de véhicules et de matériel et mobilier de bureau
- ♦ De dépôt de garantie pour 44 500 €
- ♦ Le compte clients s'élève à 501 665 € contre 203 300 € en 2017.
- ♦ Les autres créances pour 95 091 € sont composées d'avoir Fournisseurs pour 478 €, de créances fiscales et sociales pour 94 613 €,
- ♦ Des disponibilités pour 268 576 € dont 121 156 € de titres de placements contre 120 914 € l'exercice précédent
- ♦ Des charges constatées d'avance pour 1 116 €

. Au passif

- ♦ Les capitaux propres sont de 306 346 €, compris le résultat de l'exercice
- ♦ Des avoirs à établir Clients pour 1 856 €
- ♦ Des dettes Fournisseurs pour 552 795 €
- ♦ Des autres dettes pour 156 424 € regroupant les dettes fiscales et sociales.

EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 023 111 € contre 1 341 769 € l'exercice précédent, soit une hausse de 50.78 %

Après déduction des matières et des sous-traitants, notre Marge Brute est de 984 810 €

Après déduction des charges externes pour 275 639 € notre Valeur Ajoutée est de 709 171 €

Après déduction des impôts et taxes pour 22 148 €, des charges de personnel pour 467 541 €, et l'ajout de subventions, notre Excédent Brut d'Exploitation est porté à 228 979 €

Après imputation des amortissements et provisions pour 10 794 €, des reprises sur provisions pour 1 145 € et des divers charges et transferts de charges pour 6 714 €, le résultat d'exploitation est porté à 217 975 €

Après imputation du résultat financier pour - 470 € et du résultat exceptionnel de - 24 141 € et déduction l'impôt sur les bénéfices pour 58 504 €, il ressort un résultat net de 134 860 €.

Le résultat exceptionnel regroupe : les amendes pour 3 947 €, une moins-value sur cession d'immobilisation de 2 769 € ainsi qu'une provision pour litige dotée pour 17 300 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi, notre exercice se termine par un résultat **BENEFICIAIRE de 134.860,49 €** que je vous propose d'affecter ainsi :

- **Au poste « Report à Nouveau » pour 134.860,49 €**

Il sera prélevé sur ce poste la somme de 50 000 € au titre de la distribution de dividendes aux associés, soit 50 € par action qui sera mise en paiement à compter du 01/02/2019.

Suite à la réforme des distributions présentée par la loi de finances 2018, à compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique de 30% : 17,2% de prélèvement sociaux incluant la hausse de 1,7 point de CSG et 12,8% de prélèvement forfaitaire. L'option pour le barème progressif reste possible. En indiquant sur votre déclaration de revenus, sur option expresse et irrévocable, ce qui vous permettra de continuer à profiter de l'abattement de 40% jusqu'ici en vigueur.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

2017 : 39 500 €
2016 : 39 500 €
2015 : 0 €

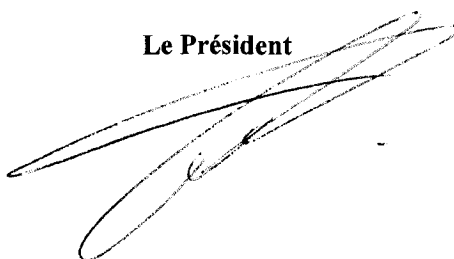
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

RAPPORT ARTICLE 227-10

Votre Président vous fera part des conventions visées à cet article.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Certifié conforme

Carte d'entreprise

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 3CBAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2
Adresse de l'entreprise 4 RUE LOUIS ARMAND 95600 EAUBONNE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 4 0 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 1 0 1 6 1 2 1 0 1 1 8	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 304	5 304	
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 500	256	2 244
	Autres immobilisations corporelles	AT	54 558	24 239	30 319
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD	100 000		100 000
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	44 500		44 500
	TOTAL (II)	BJ	206 863	29 799	177 064
	Matières premières, approvisionnements	BL	5 059		5 059
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	508 637	6 972	501 665
	Autres créances (3)	BZ	95 091		95 091
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	121 156		121 156
	Disponibilités	CF	147 420		147 420
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 116		1 116
	TOTAL (III)	CJ	878 480	6 972	871 508
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 085 342	36 771	1 048 571

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR 9 099
Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		3CBAT	Néant	☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000.....)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG		
	Report à nouveau	DH	61 485	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	134 860	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	306 346
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	31 078	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	31 078	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	74	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 856	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	552 795	
	Dettes fiscales et sociales	DY	152 796	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 627	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	711 148	
	Ecarts de conversion passif *	(V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 048 571	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	711 148	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		3CBAT		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	FD		FE	FF	
		FG	2 023 111	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 023 111	FK	FL
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
	Salaires et traitements *				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
Total des produits financiers (V)		GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR			
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
Total des charges financières (VI)		GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3CBAT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 072		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 769		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	17 300		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	24 141		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(24 141)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	58 504		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 037 029		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 902 168		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	134 860		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	3 181	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 477	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	AMENDES			3 947			
RBT SINSITRES			125				
VCEA			2 769				
LITIGE CLIENT			17 300				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3CBAT										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	5 304	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	2 500	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	3 273	KW		KX	12 309	
		Matériel de transport *					KY	16 180	KZ		LA	5 900	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	9 792	LC		LD	10 378	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	29 244	LO		LP	31 087	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	100 000
Prêts et autres immobilisations financières						1T	13 450	1U		1V	31 050		
TOTAL IV						1Q	13 450	1R		1S	131 050		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	47 998	0H		0I	162 137		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	5 304	IX	5 304	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	2 500	ML	2 500	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	3 273	MN	12 309	MO	12 309
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	22 080	MR	22 080
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	20 170	MU	20 170
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	3 273	NH	57 058	NI	57 058	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations				10		0X		0Y		0Z	
		Autres titres immobilisés				11		2B		2C	100 000	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	44 500	2G			
TOTAL IV				13		NJ		NK	144 500	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K	3 273	0L	206 863	0M	62 363		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3CBAT Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 3CBAT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 304	PF		PG		PH	5 304
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	256	QB		QC	256
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	442	QE	937	QF	504	QG	875
	Matériel de transport	QH	7 761	QI	5 884	QJ		QK	13 645
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 001	QM	3 718	QN		QO	9 719
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	14 204	QV	10 794	QW	504	QX	24 495
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	19 509	ØP	10 794	ØQ	504	ØR	29 799

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3CBAT		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	— d'exploitation	UE	UF		
	— financières	UG	UH		
	— exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 2

3CBAT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 3CBAT										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	44 500	UV		UW	44 500		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	9 099		(0)		9 099		
	Autres créances clients				UX	499 538		499 538				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	600		600				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	73 112		73 112				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	9 204		9 204				
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	12 175		12 175				
	Charges constatées d'avance				VS	1 116		1 116				
	TOTAUX				VT	649 344	VU	595 745	VV	53 599		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B		552 795		552 795					
Personnel et comptes rattachés			8C		27 186		27 186					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D		38 757		38 757					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E		11 004		11 004					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		62 998		62 998					
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		12 852		12 852					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI		74		74					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K		3 627		3 627					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY		709 292	VZ	709 292					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : 3CBAT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 8			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	134 860		
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible *		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	15 756	XE	21 518	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 762			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		XW	3 947	
	Amendes et pénalités		WJ	3 947	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17	58 504
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	10 071	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	228 900	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								XB	
									I6	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								WZ	
	Majoration d'amortissement *								XA	
	Appartenance sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		ZY	
		Pôle de compétitivité - hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XD	
		Zone franche urbaine TF (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		XF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									X5	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	26 521	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	26 521	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XL	202 379	XJ		
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	202 379	XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

3CBAT

[illegible]

Désignation de l'entreprise 3CBAT		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>3CBAT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	35 679	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves	ZB	7 000			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 306		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	39 500			
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	ØF	107 985		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	61 485			
							ZH	107 985			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	3 181			
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	492 256			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	86 490			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	29 024			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	21 295			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	138 536			
	Total du poste correspondant à la ligne 1°W du tableau n° 2052						ZJ	767 601			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	6 632			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	15 516			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						VX	22 148			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	163 037			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	154 575			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB	284 109			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3CBAT

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Agencements- inst	3 273	504		2 769
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente <u>7</u>		Montant global de la plus-value ou de la moins-value <u>8</u>	Court terme <u>9</u>	Long terme <u>10</u>			Plus-value taxables à 19 % <u>11</u>
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(2 769)	(2 769)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <u>9</u>		(2 769)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <u>10</u>						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <u>11</u>							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :		3CBAT	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
N - 9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3CBAT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3CBAT	Néant ☒ *
-------------------------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: 3CBAT											Néant	☐										
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																						
Exercice ouvert le: 01.07.2017 et clos le: 30.06.2018	Données en nombre de mois										1	2										
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2	023	111																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
TOTAL 1	OX	2	023	111																		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	203																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF																					
Variation positive des stocks	OD	3 939																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 2	OM	4 142																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																						
Achats	ON	1 094 169																				
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	136 539																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	14																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	2 769																				
TOTAL 3	OJ	1 233 491																				
IV- Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	793 762																				
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	793 762																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	2	023	111	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	11,00															
Période de référence	GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	7	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	8
Date de cessation	HR																					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																						
Effectif moyen du personnel *	YP	11,00																				
dont apprentis	YF																					
dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																						

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062018

N° SIRET 7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3CBAT

ADRESSE (voie) 4 RUE LOUIS ARMAND

CODE POSTAL 95600 VILLE EAUBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CESAR Prénom(s) ALEXANDRE
Nom marital % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 400
Naissance: Date 14/06/1988 N° Département 95 Commune ENGHEN LES BAINS Pays FRANCE
Adresse : N° 63 Voie RUE DU CENTRE
Code Postal 95330 Commune DOMONT Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CESAR Prénom(s) ANTHONY
Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 200
Naissance: Date 20/04/1980 N° Département 93 Commune SAINT DENIS Pays FRANCE
Adresse : N° 9 Voie RUE DU PORT
Code Postal 95630 Commune MERIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

3CBAT

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 30062018

N° SIRET 7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3CBAT

ADRESSE (voie) 4 RUE LOUIS ARMAND

CODE POSTAL 95600

VILLE

EAUBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

S.A.S 3CBAT

4, Rue Louis Armand

95600 EAUBONNE

R.C.S. : 794 428 813

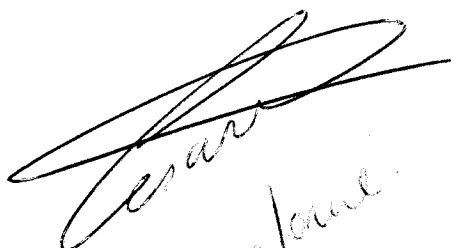
APE : 4399 A

L'exercice social clos le 30/06/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 048 571,34 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 134 860,49 E.


Certifié conforme.

CREDIT BAIL MOBILIER

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		56 736	56 736
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL		56 736	56 736
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		116 073	116 073
- Exercice		40 363	40 363
TOTAL		156 436	156 436
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		37 001	37 001
- à plus d'un an et cinq au plus		46 248	46 248
- à plus de cinq ans			
TOTAL		83 249	83 249
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus		13 037	13 037
- à plus de cinq ans			
TOTAL		13 037	13 037
Montant pris en charge dans l'exercice			

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), correspondant à 7% des rémunérations éligibles de l'année 2017, soit un montant de 20 037 €.

Le crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 206 863

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 304			5 304
Immobilisations corporelles	29 244	31 087	3 273	57 058
Immobilisations financières	13 450	131 050		144 500
TOTAL	47 998	162 137	3 273	206 863

Amortissements et provisions d'actif = 29 799

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 304			5 304
Immobilisations corporelles	14 204	10 794	504	24 495
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	19 509	10 794	504	29 799

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	5 304	5 304	0	1 ans
Matériel et outillage industriel	2 500	256	2 244	5 ans
Agencements- installations	12 309	875	11 434	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	22 080	13 645	8 435	de 3 à 4 ans
Matériel de bureau	18 951	8 642	10 309	de 3 à 4 ans
Mobilier	1 219	1 076	142	5 ans
TOTAL	62 363	29 799	32 564	

Etat des créances = 649 344

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	44 500		44 500
Actif circulant & charges d'avance	604 844	595 745	9 099
TOTAL	649 344	595 745	53 599

Provisions pour dépréciation = 6 972

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	8 117		1 145		6 972
Comptes financiers					
TOTAL	8 117		1 145		6 972

Produits à recevoir par postes du bilan = 20 601

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 601
Disponibilités	
TOTAL	20 601

Charges constatées d'avance = 1 116

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	10,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	10,00	100 000

Provisions = 31 078

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions					
Provisions pour	9 758	21 320			31 078
TOTAL	9 758	21 320			31 078

Etat des dettes = 709 292

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	74	74		
Fournisseurs	552 795	552 795		
Dettes fiscales & sociales	152 796	152 796		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 627	3 627		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	709 292	709 292		

Charges à payer par postes du bilan = 38 061

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	13 201
Dettes fiscales & sociales	24 860
Autres dettes	
TOTAL	38 061

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires = 2 023 111**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	1 971 011	97,42 %
Prestations de services	52 099	2,58 %
TOTAL	2 023 111	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 58 504

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	217 975	58 504	159 471
Résultat financier	-470		-470
Résultat exceptionnel	-24 141		-24 141
Participation des salariés			
TOTAL	193 364	58 504	134 860

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 20 601

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoirs à recevoir(409800)	11 397
Etat - produits à recevoir(448700)	9 204
TOTAL	20 601

Charges constatées d'avance = 1 116

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	1 116
TOTAL	1 116

Charges à payer = 38 061

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs : fact à recevoir(408100)	13 201
TOTAL	13 201

Dettes fiscales et sociales	Montant
Frais césar anthony (428603)	228
Provision ind.à payer(428610)	7 961
Regul.salaires à payer(428650)	312
Charges/indemnités licenciement(438610)	3 419
Charges/primes reg salaires(438650)	88
Etat : charges à payer(448600)	12 852
TOTAL	24 860

3C BAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 100 000 €
Siège Social : 4 Rue Louis Armand – 95600 EAUBONNE

R.C.S. PONTOISE : B 794 428 813

**AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 28/12/2018**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 134.860,49** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **134.860,49** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **134.860,49** Euros

Enfin un dividende de 50 000 € sera prélevé sur le poste « Report à Nouveau » mis en paiement à compter du 01/02/2019.

Ce dividende de 50 000 € pour chacune des 1 000 parts sociales composant le capital, soit 50 € par part sociale.

Suite à la réforme des distributions présentée par la loi de finances 2018, à compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique de 30% : 17,2% de prélèvement sociaux incluant la hausse de 1,7 point de CSG et 12,8% de prélèvement forfaitaire. L'option pour le barème progressif reste possible. En indiquant sur votre déclaration de revenus, sur option expresse et irrévocable, ce qui vous permettra de continuer à profiter de l'abattement de 40% jusqu'ici en vigueur.

Le Président



Justifié Confiance